



## Situation d'intempéries, quelle conduite à tenir quand j'ai un enfant scolarisé au collège?

publié le 26/02/2018 - mis à jour le 06/01/2019

Bonjour,

Même si jusque là, l'hiver nous a épargné, il nous appartient d'adopter les bons gestes afin de prélever l'information quand la situation de forte intempérie se présentera.

C'est ce que la météo nous prévoit tout prochainement.

En cas de fortes intempéries, des messages d'information seront consultables sur le site

- [www.mobilite79.fr](http://www.mobilite79.fr)

ainsi que sur la boîte vocale Routes au

- 05 49 09 09 00

**Il est nécessaire, en cas de conditions météorologiques dégradées, de consulter régulièrement ces canaux d'information.**

Il faut tout de même savoir que quel que soit l'événement climatique, tout élève se présentant dans un établissement scolaire doit y être accueilli, même si les cours ne sont plus assurés.

Il est tout de même important de noter qu'un signal à prendre en compte est la tenue ou non du ramassage scolaire.

**Vous pouvez être assuré du fait que s'il n'y a pas de ramassage scolaire le matin, la journée d'école sera nécessairement perturbée. Vous ne devez engager aucun déplacement qui pourrait vous mettre en danger pour rejoindre le collège ni sans avoir la garantie de pouvoir revenir chercher, en sécurité, votre enfant en fin de journée.**

Si les enfants sont au collège et qu'un épisode climatique dégradant brutalement les conditions de circulation est annoncé en cours de journée, le service compétent de la région ordonnera la mise en œuvre du ramassage scolaire afin de permettre à tout élève demi-pensionnaire transporté de pouvoir rentrer chez lui avant.

La mesure sera annoncée sur [www.mobilite79.fr](http://www.mobilite79.fr)